

GUIDE D'ACCUEIL,
D'ACCOMPAGNEMENT ET
D'AMÉNAGEMENT DES
PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP

PRÉAMBULE

L'UNREP milite depuis sa création pour la prise en compte des handicaps visibles et non visibles dans les parcours de formations. Accueillant parmi ses adhérents des structures dites spécialisées (terme non approprié selon notre avis), l'intégration et l'acceptation des situations de handicaps sont dans l'ADN même de la fédération.

Il est donc logique que nous mettions en application nos principes et valeurs en favorisant l'accueil des personnes en situation de handicap.

Pour toutes informations complémentaires que vous ne trouverez pas dans ce livret, nous vous conseillons de vous rendre sur les sites suivants :

- <https://www.agefiph.fr>
- <http://www.fiphfp.fr>
- <https://www.apf-francehandicap.org>
- <https://www.coe.int/fr/web/compass/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities>

Ce livret est divisé en trois :

1. l'accueil des personnes en situation de handicap
2. l'accompagnement des personnes en situation de handicap
3. l'aménagement pour les personnes en situation de handicap



LE RÉFÉRENT HANDICAP DE L'UNREP EST NICOLAS BOIVIN

(n-boivin@unrep-edu.org - 01 41 83 14 22)

VENIR À L'UNREP, EN TOUTE QUIÉTUDE!

Afin de vous accueillir au mieux, les locaux de l'UNREP sont accessibles à toutes et à tous, quelque soit votre motricité.

La fédération met en application :

- ♦ La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- ♦ Le décret 2017-431 du 28 mars 2017 sur le registre d'accessibilité
- ♦ L'arrêté du 14 septembre 2018 sur l'accessibilité programmée
- ♦ L'arrêté du 27 février 2019 relatif à l'accessibilité des personnes en situation de handicap

L'UNREP réalise une veille réglementaire à partir des publications aux bulletins officiels.

Respectant le cadre juridique, nous proposons donc :

- ♦ Un accès au premier étage par ascenseur
- ♦ Une circulation fluide respectant les dimensions afin qu'une personne à mobilité réduite puisse se déplacer, et réaliser un tour complet sur elle-même
- ♦ Des places de stationnement permettant une accessibilité aisée
- ♦ Des salles aménageables
- ♦ Des toilettes équipées

Si vous vous trouvez dans une situation le nécessitant, n'hésitez pas à appeler le standard (01 41 83 14 20, Mme Randria) afin qu'un personnel vienne vous accueillir, vous ouvrir l'ascenseur afin que vous puissiez attendre le 1er étage.

Afin de préparer au mieux votre venue, n'hésitez pas à nous informer de vos besoins en place de parking. Nous en avons 3 de disponibles, nous pouvons vous en réserver une. Elles sont privatives, protégée par une barrière d'entrée.

Si vous venez en transport en commun, l'UNREP viendra vous accueillir à la gare RER à quelques mètres des locaux de la fédération.

Si vous avez des besoins spécifiques, n'hésitez pas à contacter Mme Randria afin qu'elle enregistre votre demande, dans le but de trouver des solutions adéquates.

ACCOMPAGNER, C'EST NOTRE DÉONTOLOGIE !

Les établissements de l'UNREP accompagnent des apprenants en situation de handicap depuis la création de la fédération, à savoir 1925.

Le service formation, ainsi que la fédération, accompagnent en :

- ♦ Adaptant ses prestations aux différentes situations

En effet, au vu de la complexité et de la diversité des situations rencontrées, il est improbable de proposer des recommandations préconçues. Adapter c'est prendre en compte des différences dans nos parcours, c'est conseiller le stagiaire vers tel ou tel dispositifs d'aide, c'est aussi écouter humainement les besoins de chacun. Finalement, c'est appliquer notre valeur fondamentale : l'Humanisme.

Dialoguant avec les stagiaires

Pour répondre à ces besoins, il est nécessaire d'être à l'écoute et d'entrer en contact avec les stagiaires. Nous offrons un espace de dialogue pour prendre tout le monde en considération dans nos parcours de formations ainsi que dans nos actions de perfectionnement. Parler ensemble, tout simplement pour accueillir tout le monde en sécurité.

Installant des dispositifs adéquates

L'aménagement (cf. partie suivante) est l'engagement absolu de notre service formation. Nous demandons à nos formateurs d'être dans une démarche d'individualisation et de prise en compte des situations de handicap.

- En restant nous-mêmes !

En effet, nous militons pour communiquer avec bienveillance et sans aucune différence. Le handicap est à prendre en compte, cela ne veut pas dire changer nos attitudes. La communication est un élément essentiel pour le bien-être du stagiaire reçu...

Pour toutes informations complémentaires ou remarques, questionnements, remontées, n'hésitez pas à joindre le service formation :

- Christelle Legros : c-legros@unrep-edu.org
- Nicolas Boivin : n-boivin@unrep-edu.org

AMÉNAGER POUR RENDRE ACCESSIBLE

L'UNREP fait partie du groupe de travail ministériel « réseau national handicap pour l'inclusion des élèves en situation de handicap ». Nous avons participé à l'écriture du guide « rendre accessible à sa mesure » : <http://accesslab.ensfea.fr/ressources/guide-2/guide/>

En cela, l'UNREP travaille sur les aménagements possibles au sein d'une formation. Nous appliquons donc ces adaptations à nos propres formations pour nos stagiaires, lorsque nous accueillons une personne en situation de handicap. Nos actions de formations peuvent être adaptées aux différents handicaps tels que les différentes formes de DYS, déficiences auditive ou visuelle, hémiplégie, maladie chronique invalidante, maladie neurologique, etc.

Nous pouvons proposer des aménagements types :

- ◆ Inversion de contrastes (ex : dalles numériques dans les salles de formations, écriture blanche sur fond noir...)
- ◆ Police adaptée des documents écrits
- ◆ Taille de police adaptée
- ◆ Description sonore
- ◆ Personne aidante
- ◆ Outils numériques (ordinateur ou tablette)
- ◆ Mobilier mobile et largeur adéquate (ex : table, bureau bas...)
- ◆ Reformalisations
- ◆ Espace d'accueil
- ◆ Temps d'écoute si le stagiaire le souhaite
- ◆ Espace de détente
- ◆ Temps d'activité adaptable, à toutes les échelles temporelles (du temps de formation au temps d'un exercice)
- ◆ Etayage
- ◆ Climat de confiance
- ◆ Etc.

Tout autre aménagement est envisageable sur demande. L'UNREP s'engage pour un accompagnement individualisé.

Pour toutes informations complémentaires ou remarques, questionnements, remontées, n'hésitez pas à joindre le service formation :

- ◆ Christelle Legros : c-legros@unrep-edu.org
- ◆ Nicolas Boivin : n-boivin@unrep-edu.org

